

Forte de son expertise dans l'extincteur et la protection incendie, l'entreprise DUBERNARD forme vos collaborateurs à la lutte contre le feu.

Parce que le facteur humain est essentiel, nos formateurs apprennent à vos personnels à se sentir confiants et à adopter un comportement approprié à la situation : lire un plan d'évacuation, évacuer, utiliser un extincteur approprié, se déplacer dans la fumée, alerter les secours, reconnaître l'alarme...

Élaborés par nos préventionnistes incendie, nos programmes seront adaptés à vos exigences, votre métier, votre personnel et votre environnement.

Former vos collaborateurs à la sécurité incendie vous permettra de les protéger et de préserver votre outil de travail dans le respect de vos obligations légales.

À votre service

- 5 formateurs
- 10 préventionnistes
- 1 contrôleur qualité
- 1 responsable de planning
- 1 bureau d'études techniques

Moyens matériels

- Véhicule autonome de formation incendie
- Centre de Formation Incendie (Bezons 95)
- Programmes audiovisuels
- Ensembles de vidéo-projection
- Salles de formations
- Générateurs de fumée
- Bacs à feu (feux réels)
- Bacs de simulation de feu
- Simulateurs divers de feux de bureaux (écran, poubelle...)
- Extincteurs en coupe

Certifications - habilitations

Certifications ISO 9001 et 14001 entreprise certifiée
pour l'ensemble des activités et des sites. **ISO 9001**
ISO 14001

Formateurs diplômés et habilités :

- conseiller en formation incendie (habilitation interne)
- Sauveteur Secouriste du Travail
- CAP AVAE (Agent Vérificateur d'Appareils Extincteurs)
- habilitation électrique (accès aux locaux électriques basse tension pour travaux d'ordre non électrique)



Lieu de formation **au choix**

Flexibilité des réservations

Prestataire unique pour votre sécurité incendie

Formateurs issus des **Sapeurs-Pompiers**

Formation 100% sur mesure



contenus personnalisables

- manipulation d'extincteurs et de RIA
- évacuation des locaux
- principes de prévention
- consignes spécifiques

formats à la carte

- de 1h à plusieurs jours
- intra, inter ou en véhicule autonome
- horaires adaptés à votre activité

formations spécifiques

- Sauveteur Secouriste du Travail (SST)
- Appareil Respiratoire Isolant (ARI)
- ERP types J, O, U, R...

supports personnalisés

livrets pédagogiques et diaporama revisités à l'image de votre entreprise

Objectifs pédagogiques

Nos formations sont réalisées en groupes réduits pour favoriser l'interactivité avec le formateur.

Effectués dans un environnement rassurant, les exercices stimulent les échanges et aident à évacuer les éventuelles appréhensions tout en restant conscient des risques.

Grâce à la manipulation d'au moins 2 types d'extincteurs, les stagiaires se familiarisent avec les moyens de secours et sont prêts à faire face aux situations d'urgence.



organisme formateur n°11780379278





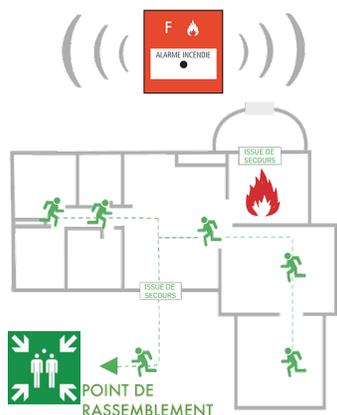
Témoignage client

« Tout était bien présenté, vivant, dynamique et intéressant. L'animateur a su nous rassurer et nous a fourni des explications très enrichissantes. »

Préparation des personnels aux opérations actives

- Rappel des procédures internes et des risques propres à l'établissement.
- Séance audiovisuelle :
 - conduite à tenir en cas d'incendie (consignes, alarme, évacuation...),
 - mise en œuvre des moyens d'extinction et mode d'emploi des extincteurs.
- Préparation à l'intervention sur feu.
- Échanges : Questions-Réponses (application aux situations domestiques).

Evacuation



Exercice réel d'évacuation pour bilan après chronométrage

Formation pratique



exercice d'extinction sur bacs à feux réels



feu d'écran d'ordinateur

S.S.T.



mannequins de secourisme



défibrillateur



Aspect légal

Code du travail - Article R4227-39

« La consigne de sécurité incendie prévoit des essais et visites périodiques du matériel et des exercices au cours desquels les travailleurs apprennent à reconnaître les caractéristiques du signal sonore d'alarme générale, à se servir des moyens de premier secours et à exécuter les diverses manœuvres nécessaires.

Ces exercices et essais périodiques ont lieu au moins tous les six mois. Leur date et les observations auxquelles ils peuvent avoir donné lieu sont consignées sur un registre tenu à la disposition de l'inspection du travail.»

APSAD - Règle R4

« Un extincteur est destiné à être utilisé par quiconque aperçoit un début d'incendie. La rapidité d'intervention est primordiale dans la mesure où il n'est efficace que sur un foyer naissant. En effet, la quantité d'agent extincteur et donc le temps d'utilisation sont très limités [...].

Note : l'ensemble du personnel doit être formé à la manœuvre des extincteurs [...].»

Etablissements recevant du public (E.R.P.)

Article MS 51 : exercices d'instruction (arrêté du 25/06/1980)

« Des exercices d'instruction du personnel doivent être organisés sous la responsabilité de l'exploitant. La date de ceux-ci doit être portée sur le registre de sécurité de l'établissement.»

Contact

Stéphanie DUCREUX

01 61 04 35 14

stephanie.ducieux@dubernard.fr



Nous sommes référencés sur la base de données DataDock. Renseignez-vous sur les conditions de prise en charge de formation auprès de l'organisme de financement (O.P.C.O.). Organisme formateur n°11780379278.

